

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction de la communication

Agen, jeudi 24 novembre 2022

DOSSIER DE PRESSE

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES & ÉGALITÉ FEMME-HOMME LE 25 NOVEMBRE... ET CHAQUE JOUR DE L'ANNÉE

Le 25 novembre, c'est la **Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes**.

L'occasion de rappeler l'engagement du Département en faveur de cette cause, **la lutte contre les violences faites aux femmes** et la **promotion de l'égalité femme-homme** étant en tête des priorités portées par la présidente Sophie Borderie et sa majorité.

Tout au long de 2022, tant sur le **volet externe** de l'habitat social et des collègues que sur le **volet interne** de la collectivité, les actions suivantes ont été menées autour de 2 grands axes : **PROTÉGER** et **ÉDUQUER**.

1/ PROTÉGER – POINT D'ÉTAPE DU DISPOSITIF « RASSURE-TOIT »

RAPPEL DU DISPOSITIF

Fruit d'un partenariat entre le **bailleur Habitalys et le Conseil départemental**, la mise en place du **dispositif « Rassurance-Toit »** se poursuit.

Pour rappel, le dispositif « Rassurance-Toit » c'est :

- Des logements équipés, meublés et décorés
- La prise en charge totale du loyer, des charges, des dépenses d'énergies et d'entretien
- Une confidentialité absolue sur l'identité des personnes et l'adresse du logement
- L'accompagnement social des personnes logées grâce à un tissu de partenaires locaux.

Le Département soutient le dispositif « Rassurance-Toit » par une subvention forfaitaire de 10 000 €, pour contribuer à couvrir les loyers et charges non perçus par Habitalys auprès des bénéficiaires.

8 LOGEMENTS OPÉRATIONNELS

En mars dernier, un **appartement dans l'agenais** et **un dans le marmandais** étaient sur le point d'être aménagés. Au même moment, Habitalys a été mobilisé afin d'accueillir des familles ukrainiennes. L'appartement d'Agen a donc été dévié du dispositif Rassurance-Toit au profit de l'entraide ukrainienne.

Le 24 juin, les équipes d'Habitatlys ont terminé d'aménager, d'équiper et de décorer l'appartement du marmandais.

Ce qui porte à **8 le nombre de logements intermédiaires** proposés par **Habitatlys et le Conseil départemental de Lot-et-Garonne**.

Voici quelques photos.



UNE OCCUPATION EN CONTINU

L'occupation permanente de ces logements protecteurs prouve malheureusement leur très grande utilité. Ils sont positionnés sur **l'ensemble du département** : Marmande, Foulayronnes, Tonneins, Villeneuve-sur-Lot, Casteljaloux, Fumel, Le Passage et Miramont-de-Guyenne. **Un nouvel appartement dans le tonneinquois** sera mis à disposition **le 15 décembre prochain**. Il s'agira du 2^e sur ce territoire, qui a évoqué le besoin d'en disposer d'un supplémentaire.

2/ PROTÉGER ET ÉDUIQUER - ÉGALITE FILLE – GARÇONS

→ BILAN DE L'EXPÉRIMENTATION « DISTRIBUTEURS DE PROTECTIONS PÉRIODIQUES GRATUITES » DANS 5 COLLÈGES PILOTES

RAPPEL DU PROJET

Prenant appui sur des retours d'expérience de départements voisins, Sophie Borderie et Marylène Paillarès ont décidé, en septembre 2022, de **mettre en place un dispositif de lutte contre la précarité menstruelle dans les collèges du Lot-et-Garonne**, partant de données chiffrées et du constat que la précarité menstruelle est source **d'absentéisme et de décrochage scolaire**, et donc à l'origine **d'inégalité entre filles et garçons**.

Le projet avait été présenté le 3 mars à l'ensemble des chefs d'établissements et des gestionnaires de collèges du département.

En amont, **un groupe de travail** a été constitué, composé d'élus, du référent de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale et d'agents du Conseil départemental (PMI, actions de santé et service Éducation).

RAPPEL DES ACTIONS - SEPTEMBRE 2022

Pour cette première mise en place, **5 collèges pilotes s'étaient portés volontaires** :

- Ducos-du-Hauron à Agen,
- Didier Lamoulié à Miramont-de-Guyenne,
- Paul Froment à Sainte-Livrade-sur-Lot,
- Armand Fallières à Mézin
- Anatole France à Villeneuve-sur-Lot.

2 distributeurs de protections périodiques par établissement ont été installés. **La prise en charge par le Conseil départemental** comprend **le distributeur en lui-même (soit 10 au total) et les protections périodiques correspondantes pour une année scolaire**.

BILAN

Une réunion mi-novembre avec tous les intervenants a permis de dégager que **cette expérimentation est un succès**, et surtout, qu'elle correspond **à un réel besoin**.

- L'accueil de la part des élèves est **favorable**
- Les distributeurs ne sont pas victimes de vandalisme
- Les protections périodiques sont **utilisées** ; certains collèges doivent en recommander
- Le retour de la part des **infirmières scolaires** est également **très positif**
- L'installation de ces distributeurs semble **ouvrir le débat** entre collégiens et rendre le **sujet des règles « moins tabou »**. Cependant, nous avons pu remarquer que les jeunes filles ne se servent pratiquement pas des distributeurs installés dans les lieux de vies scolaires, car confrontées au regard des autres élèves ; elles préfèrent ceux qui sont plus « discrets », ceux installés dans les toilettes des filles. Le **lieu d'installation du distributeur est donc stratégique**.

Il semblerait donc qu'un seul distributeur par collège soit suffisant, si la mise en place de ces distributeurs venait à se généraliser.

L'AFFAIRE DE TOUS

Sur la base des données 2021-2022, **964 filles et 1058 garçons sont concernés par cette opération**, soit au total 2022 élèves sur les 5 collèges.

L'installation des distributeurs de protections périodiques est l'affaire de tous, car le dispositif participe à **favoriser l'égalité des chances**.

Dans un **souci d'éducation et de pédagogie** envers les jeunes générations, il est nécessaire de **sensibiliser filles et garçons** sur les sujets de société pour que les mentalités et les comportements évoluent. **L'éducation forme les citoyens de demain**.

3/ AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ - PROTÉGER / ÉDUQUER

→ MISE EN PLACE DU DISPOSITIF INTERNE DE SIGNALEMENT

La collectivité s'est dotée d'un **dispositif d'écoute et de signalement d'actes de violences, de discriminations, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes au travail**. Le dispositif est opérationnel et le **service Prévention** est présent pour recueillir les signalements de victimes ou témoins et les aider dans leurs démarches.

La collectivité s'engage à :

- Traiter rapidement le signalement
- Respecter la confidentialité du plaignant
- Orienter vers les professionnel·le·s compétent·e·s

L'objectif de ce dispositif est double :

- **Agir** en accompagnant les agents s'estimant victimes, faire cesser les situations de violences exercées dans le cadre professionnel
 - **Prévenir** en proposant des actions collectives pour limiter les formes de violences au travail.
- **Le but** est de recueillir les signalements des agent·e·s qui s'estiment victimes d'un acte de violences, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissement sexistes au travail et orienter vers les professionnels compétents en matière d'accompagnement, de soutien, de protection.
- **Quels actes ?** Violences, menaces, intimidations, harcèlement moral, discriminations, agissements sexistes.
- **Qui peut signaler ?** Victimes, témoins et supérieurs hiérarchiques.
- **A qui s'adresser ?** Les agentes du services Prévention sont à l'écoute des agents qui souhaitent signaler ces actes. Plusieurs moyens sont mis en place : téléphone, mail et plateforme.
- **Quelles garanties ?** Une prise en charge rapide ; le respect de la confidentialité et l'absence de représailles envers l'auteur du signalement ; l'absence de mention du signalement dans le dossier de l'agent ; l'orientation vers des services et professionnels compétent.

→ LIVRET CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Dans le cadre du plan d'actions triennal 2021-2023, un livret de sensibilisation est en cours de réalisation, dans la continuité de la campagne de communication interne « Agir - #Soyons agent·e·s » initiée en mars 2021.

- **Public ciblé** : tous les agent·e·s de la collectivité
- **Fonction du livret** :
 - Sensibiliser et informer les personnes victimes de violences, que ce soit dans le cadre familial ou professionnel
 - Les informer des aides qui existent.

4/ TOUJOURS AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ – L'ÉGALITÉ FEMME/HOMMES

→ MISE EN ŒUVRE DU PLAN ÉGALITÉ FEMME-HOMME

Découlant du **plan d'égalité entre les femmes et les hommes** voté le 16/04/21, voilà plusieurs actions menées depuis septembre.

FORMATION A DESTINATION DES ENCADRANT·E·S DE LA COLLECTIVITÉ

Objectifs de la formation :

Les représentations sociales de genre restent encore très ancrées dans les discours et les comportements, y compris dans le milieu du travail. Cette formation dispensée par un

organisme extérieur (PERFEGAL), et proposée aux managers, a pour objectif d'amorcer une **réflexion collégiale sur la mixité et le management**. Elle doit être un levier pertinent pour **faire évoluer les mentalités et les pratiques professionnelles**.

Contenu de la formation :

- Point d'étape de connaissance de la réglementation
- Identification des différents champs d'intervention de la politique d'égalité professionnelle
- Exposition des données chiffrées relatives à l'égalité professionnelle dans la fonction publique territoriale, sous forme de quiz avec apport de connaissances
- Réflexion autour du rôle des stéréotypes dans la (re)production des inégalités
- Sensibilisation à la notion d'exemplarité (en qualité de manager·euse)

Tout du long de la formation : alternance entre ateliers ludiques/pratiques et des temps plus théoriques.

Perspectives 2023 :

Fortes des retours positifs de cette première session, la collectivité s'engage à :

- Continuer de déployer des actions de formations à destination cette fois de tou·te·s les agent·e·s
- Proposer aux managers une session d'approfondissement avec des propositions pratiques autour d'exemples concrets pour la mise en œuvre effective de l'égalité et de la mixité.

ATELIERS DE SENSIBILISATION

Du 19 au 23 septembre, des ateliers de sensibilisation se sont déroulés autour des questions de stéréotypes de sexes dans le cadre de l'activité professionnelle.

Bilan :

Près de 70 agent·e·s ont participé sur 9 sites et sur différents territoires : Marmandais, Villeneuvois, Néracais et Agenais.

Contact presse :

Matthieu Stievet, Directeur de la Communication

Tél. : 05 53 69 45 11 / matthieu.stievet@lotetgaronne.fr